



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/12/2019 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Médéric PARROT, M François LAURENT, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Isabelle FORTE, Odile CORDIER, Mme Michelle CHAMBRELENT.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Nadège ROELENS ayant donné procuration à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.
- Mme Christine NEIVA-TORRES ayant donné procuration à Mme Odile CORDIER.
- Mme Nicole DIMINO ayant donné procuration à M Philippe POULAIN.
- M Bruno PUIS ayant donné procuration à M Jean-Pierre WRZOCHOL.

Absent (e,s,es) : /.

A été nommé (e) secrétaire : M Philipe POULAIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 09/09/2019.
- Approbation modification simplifiée N°1 du PLU.
- Pass loisirs, pass seniors.
- Bon de fin d'année du personnel.
- Demande de subvention pour le périscolaire.
- Délibération régie restauration scolaire.
- Relèvement du plafond du régime indemnitaire du personnel.

Questions diverses :

- Travaux d'éclairage.
- Travaux service public « plaine de jeux ».

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 SEPTEMBRE 2019

Celui-ci est adopté à la majorité avec la remarque de Monsieur Médéric PARROT qui estime que le procès-verbal ne reflète pas les débats.

Pour : 14.

Contre : 1

**APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU
(Délibération n°01-02/12/2019)**

Dans le cadre de l'éventuelle implantation d'une pharmacie, il a été nécessaire de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme relative à la zone concernée par le projet pour une superficie de 1 500 m². Une seule personne a consigné ses remarques. L'enquête publique est arrivée à son terme, Le cabinet ARVAL va instruire la procédure pour un coût de 1 200 €

Pour : 14.

Abstention : 1.

**PASS LOISIRS, PASS SENIORS
(Délibération n°02-02/12/2019)**

Monsieur Eric BARRUET énumère les éléments collectés pour le dispositif loisirs. 85 jeunes en sont bénéficiaires, pour un montant de financement de 1 275 € sous réserve que tous les documents soient retournés dans les délais. La charge financière est répartie entre les associations communales à hauteur de 660 € et les associations hors commune pour 615 €. 70 personnes ont été recensées avec le pass séniors pour un financement de 1 030 €. Les membres du conseil municipal délibèrent sur le remboursement des adhésions offertes par la municipalité dans le cadre du forum des associations soit 171 € pour Sports et Loisirs.

Les sommes à verser aux différentes associations sont :

- Pass loisirs : 1 275 €.
- Pass seniors : 315 €. (le club des Mésanges et le comité des fêtes ayant déjà perçu leur financement en avril dernier).
- Adhésions : 171 €.

Pour : 15.

**BON DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL
(Délibération n°03-02/12/2019)**

Depuis plusieurs années, le personnel reçoit des chèques cadeaux sur le principe suivant :

- Bons d'une valeur de 100 €/agent stagiaires, titulaires ou sous contrat de droit public.
- Bons d'une valeur de 60 €/enfant n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans au 01/01 de l'année.
- Bons d'une valeur de 15 €/enfant selon besoin exceptionnel.

Pour : 15.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PERISCOLAIRE
(Délibération n°04-02/12/2019)

Monsieur Denis MESSIO redonne la chronologie du projet qui est en lien avec la CCPOH. De nouveaux locaux sont nécessaires pour le périscolaire, 2 solutions sont envisagées :

- Projet de module dans la cour de l'école (devis reçus).
- Projet de réhabilitation de l'ancienne mairie (devis en cours).

Le projet s'élèverait à environ 240 000 € TTC, avec le soutien de la Région (20%), du Département (30%) et de la CAF(20%).

Il est demandé de confier à Monsieur le Maire le soin de déposer les dossiers de demandes de subventions et de prévoir la somme au prochain budget.

Vote pour : 15.

DELIBERATION REGIE RESTAURATION SCOLAIRE
(Délibération n°05-02/12/2019)

Depuis septembre dernier, la facturation est gérée via un logiciel spécifique, le récépissé de paiement par les parents est donc désormais informatisé, les membres du conseil municipal doivent donner leur accord sur ce nouveau mode de justificatif.

Vote pour : 15.

RELEVEMENT DU PLAFOND DU REGIME INDEMNITAIRE DU RIFSEEP.
(Délibération n°06-02/12/2019)

Une délibération a été prise pour le nouveau régime indemnitaire, celle-ci est applicable depuis août dernier. Pour 2020, le plafond sera atteint pour 2 agents, il est proposé de relever celui-ci comme exposé ci-dessous :

C1 Encadrement de proximité et d'usagers/chef d'équipe IFSE plafond de 4 000 € au lieu de 3 000 €.

Vote pour : 15.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Denis MESSIO avise que le remplacement des lampadaires fluo/boules par des leds est en cours depuis 2 semaines. Il reste encore des secteurs à compléter ainsi que la remise aux normes des armoires.

Ces travaux sont en partie pris en charge par le SEZEO d'où l'intérêt d'avoir reporté d'une année ces opérations.

Le système led produit 52 à 62 w au lieu de 100 à 125 W sur le fluo qui va générer une économie de consommation tout en fournissant une meilleure clarté.

Des travaux vont être prochainement réalisés. Le seuil des marchés publics ayant été relevé, il n'a pas été utile de lancer des procédures, 2 devis de 28 914 € et 27 000 € ont été fournis pour la mise en enrobés du secteur reliant la maison médicale et la mairie.

Des travaux d'entretien de voiries sur le réseau communal vont être également lancés pour un montant compris entre 19 600 € et 21 280 €.

Le coût des interventions est conforme au budget 2019.

Le SEZEO a installé 23 bornes de rechargement électrique sur son périmètre. La répartition est gérée par le syndicat, à partir de janvier 2020, une redevance (entre 1 à 6 €) sera demandée aux utilisateurs pour un rechargement rapide (temps moyen 2h).

Mme Michelle CHAMBRELENT signale qu'une décoration de Noël (rue du Marais) ne fonctionne pas.

Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE avise que les colis des aînés sont en mairie et que la distribution est à effectuer avant Noël.

Monsieur Médéric PARROT souhaite avoir l'information sur le nombre de reprises de concessions réalisées à ce jour.

Monsieur Philippe POULAIN lui indique qu'une dizaine de tombes restent encore à faire, le rythme des travaux est laissé au prestataire selon ses disponibilités, l'opération globale étant déployée sur 3 exercices.

Monsieur Eric BARRUET revient sur l'information évoquée au cours du dernier bureau élargie et demande à Monsieur Médéric PARROT s'il s'est rendu dans le local pour vérifier l'état des tables de ping-pong comme il souhaitait le faire avant de prendre position, celui-ci rétorque que non n'étant pas accompagné par un élu.

Pour rappel, le responsable du club des rageux se propose de rénover les tables qui sont stockées depuis de nombreuses années et qui se détériorent.

Les tables rénovées seront utilisées pour son établissement de formation mais resteront propriété communale qui selon ses besoins pourra les récupérer.

Pour 14.

Contre : 1.

Monsieur le Maire informe qu'un commerçant ambulant (plats cuisinés) s'installera le mercredi soir à côté de la boulangerie, le boulanger ayant donné son accord.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H40.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENS
			Procuration de Nadège.ROELENS	Procuration à M-Claire VERCRUYSSSE
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
	Procuration de Christine NEIVA-TORRES			
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZOCHOL	Christine NEIVA TORRES
Procuration à Philippe POULAIN	Procuration de Nicole DIMINO	Procuration à J-Pierre WRZOCHOL	Procuration de Bruno PUIS	Procuration à Odile CORDIER